



LE BESSAT
(Au coeur du PNR du Pilat)



Séjour Cani Rando

10-15 ans



Un séjour qui a du chien !



Programme

Au programme de ce séjour 4 demi-journées complètes de canicrondo : randonnée à pied où chaque enfant est relié à un chien par un harnais. Au programme également 1 journée complète de cani rando qui sera l'occasion de pleins de câlins et de léchouilles bien sûr...Mais avant de profiter de ces belles balades dans le parc régional du Pilat, il faudra apprendre à apprivoiser les chiens, et connaître les termes et gestes pour les guider.

Séjour qui demande une certaine condition physique !

Hébergement

Inplanté au coeur du petit village du Bessat, à 1170 mètres d'altitude, le centre « La Traverse » est le lieu idéal pour effectuer une première colo. Chambres de 4 lits simples avec douches à chaque étage.



Encadrement : 1 directrice / 1 adjoint-assistant sanitaire
/ 1 animateur diplômé pour 10 enfants

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Situé à 1173 mètres d'altitude, le village du Bessat est le plus haut village du massif du Pilat et la plus haute commune du département de la Loire. Niché sur la zone boisée du Haut-Pilat, à 15 km de St-Etienne et à 60 km de Lyon, le centre La Traverse est idéalement placé pour la pratique des activités de pleine nature.

► Cadre de vie (type d'hébergement / effectifs)

Bâtiment principal en pierre de 2 étages prolongé par une structure de plain-pied, où sont situées les salles de restauration, la cuisine et les salles d'activités. A chaque étage : 10 chambres de 4 lits avec lavabo.

Sanitaires complets à chaque étage.

Effectif : 24 participants maximum

ACTIVITES

Activité Cani rando

- Connaissance des chiens et introduction à la cani-rando
- Séances de cani-rando 4 demi-journées et 1 journée complète

- Soins aux chiens, état des pattes, hydratation et repas, brossage et caresse

Activités autres :

- chasse aux trésors

- activité nature

- activités manuelles : confection d'un dream-catcher ou cadre photo» ou autres en lien avec la thématique «trappeurs et légendes».

- Grands jeux, veillées ...

UNE JOURNEE TYPE

| | |
|--------------|-----------------------|
| 7h30-9h | Réveil échelonné |
| 8h-9h15 | Petit déjeuner |
| 9h15-9h30 | Toilette et rangement |
| 9h30 - 12h30 | Activités |
| 12h30- 13h15 | Déjeuner |
| 13h15 - 14h | Temps calme |
| 14h-16h45 | Activités |
| 16h45-17h15 | Goûter |
| 17h15-19h | Douche / Temps libre |
| 19h15-20h | Repas |
| 20h15-21h30 | Veillée |
| 22h15 | Coucher |

LE RYTHME DE L'ENFANT

Proposer des vacances collectives de qualité c'est prendre en compte les intérêts et les envies de chacun mais aussi ses besoins et son rythme. Un temps calme pourra être mis en place après le déjeuner si l'équipe d'animation estime qu'il est pertinent de se reposer un peu dans le cas où le reste de la journée serait jugé demandeur en énergie. Cependant si les jeunes ressentent le besoin de se défouler un peu car ils auront surtout fait des activités d'intérieur les animateurs feront en sorte de mettre en place des activités répondant à ce besoin.

Tout au long du séjour les jeunes auront le choix de participer aux veillées ou de se coucher plus tôt, de se livrer à des activités plus tranquilles, lecture, jeux de société...

REGLES DE VIE

Les règles de vie « charte du bien vivre ensemble » seront créées de manière ludique lors de la première journée des séjours. Elles ont pour fonction d'établir un cadre et de permettre de vivre ensemble en donnant des repères aux publics.

Pratique addictive

La loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs et la consommation de tabac dans les lieux publics et spécialement dans les centres de vacances. La loi interdit également la consommation de drogues et de produits stupéfiants. Si elle n'était pas respectée, nous aurions obligation légale de déclarer ces infractions au procureur de la République.

Comportement général

Tout a été mis en œuvre pour que votre enfant passe des vacances inoubliables et riches en découvertes.

Cependant, si son comportement était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à sa charge.

L'ALIMENTATION

Tous les repas sont confectionnés sur le centre. Les menus sont élaborés en étroite collaboration avec le cuisinier et la direction. Nous veillons à proposer une trame équilibrée, privilégiant des produits frais et de saison... Le projet éducatif de la Ligue de l'Enseignement repose sur les principes de laïcité, le refus de consommer certains aliments n'a aucune incidence. Nous opterons pour un remplacement ou la compensation de ces aliments par d'autres au cours du repas. Les parents ou les responsables légaux sont invités à nous informer au moment de l'inscription. Les régimes alimentaires spécifiques liées à des allergies font l'objet d'une attention particulière.

L'ARGENT DE POCHE

L'argent de poche est récupéré lors de l'inventaire d'arrivée et il est mis dans une enveloppe nominative avec le montant écrit dessus. Une feuille récapitulative des objets de valeur et argent de poche, avec signature de l'enfant est faite le 1er jour lors de l'inventaire. Il est remis dans le sac de l'enfant lors de l'inventaire de fin de séjour au dernier moment.

LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

En cas de traitement médical en cours, joindre la copie de l'ordonnance et les médicaments en quantité suffisante. C'est l'assistant(e) sanitaire du centre de vacances qui assure la délivrance des médicaments auprès des jeunes, dans le respect de la réglementation en vigueur, à savoir : attention, les médicaments doivent impérativement être accompagnés d'une copie de l'ordonnance à jour.

A défaut de la copie de l'ordonnance, nous ne pourrons administrer aucun médicament.

ASSURANCE

Tous les participants à nos séjours sont couverts par l'assurance du centre de vacances. En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la sécurité sociale et de mutuelle.

Toute disparition ou détérioration d'objets devra être impérativement signalée par votre enfant au Directeur dès qu'il s'en apercevra et, en tout état de cause avant la fin du séjour.

Nous vous rappelons que les pertes d'objets, les vols dans les véhicules, les bijoux et les espèces ne sont pas garantis par l'assurance. En conséquence, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de disparition ou même de détérioration.

DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT

Par courrier : Centre la Traverse - 2 Rue Traversière - 42660 LE BESSAT

Par mail : coloslebessat@gmail.com

Par téléphone : De manière générale les téléphones seront récupérés en début de séjour et confiés à un animateur référent qui les rangera dans un lieu sécurisé. Ces téléphones seront rendus lors des temps de fin de journée (17h-19h).

Selon l'âge de l'enfant et le rapport de confiance avec l'animateur, le téléphone pourra être laissé au jeune à d'autres temps de la journée.

Vous pouvez appeler le bureau de la direction entre 12h et 13h et entre 18h30 et 20h.

Pour avoir des nouvelles de votre enfant nous vous conseillons

Le blog :

<http://www.ondonnedesnouvelles.com>

Le mot de passe vous sera transmis avec la convocation de départ.

Chaque jour lors du goûter, les enfants messages envoyés par les parents sont distribués aux enfants. Les enfants peuvent s'ils le souhaitent participer à faire vivre le Blog.

PREPARER VOTRE SEJOUR

► Trousseau de séjour / trousseau spécifique :

La valise doit impérativement être étiquetée au nom de l'enfant et à son adresse, avec la précision du lieu de séjour.

Une fiche de trousseau indicative sous forme d'inventaire vous a été transmise avec le carnet de voyage.

Nous vous rappelons que l'inventaire de toutes les affaires de vos enfants est la seule pièce qui puisse permettre de contrôler efficacement le contenu de la valise. Aussi doit-il être le plus précis possible sans oublier les objets de types montre, lunettes de soleil...

L'inventaire doit être fixé dans le couvercle de la valise et nous vous conseillons d'associer votre enfant à son élaboration.

Pour les moins de 12 ans, le trousseau doit être marqué au nom de l'enfant. A l'arrivée et au départ, les animateurs vérifieront les inventaires.

Au-delà de 12 ans, le jeune sera autonome sur son inventaire mais il reste conseillé de marquer les vêtements.

MEMO

Documents à remettre **IMPÉRATIVEMENT** le jour de l'inscription:

- La fiche de renseignements individuels et médicaux (avec N° de portable des parents) et toutes les informations qui seraient importantes de nous faire connaître (ex : régime alimentaire spécial, allergies...)
- L'imprimé droit à l'image complété
- Le règlement intérieur

Attention, en l'absence de la réception de ces documents, le centre ne pourra pas accueillir votre jeune.

Documents à remettre le jour de la colo:

- Les médicaments et l'ordonnance en cas de besoin

Bon séjour avec Vacances Pour Tous !



Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Sexe : M F Date de naissance : / /
 Taille : M Poids KG

photo

Renseignements médicaux et individuels

À REMETTRE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

Numéro de réservation : Séjour (comme indiqué sur la confirmation de réservation en haut à gauche)
 Dates du séjour du : au :
 Référence du séjour : Ville de départ :

RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

Qui exerce l'autorité parentale ? Père Mère Tuteur

Nom, prénom
 Adresse :
 CP : Ville :
 Tél. 1 : Tél. 2 :

Email :

Nom, prénom
 Adresse :
 CP : Ville :
 Tél. 1 : Tél. 2 :

Email :

Si le jeune est confié à une institution
 Dénomination :
 Adresse :
 CP : Ville :
 Tél. :
 Email :

Personne à contacter :
 Tél. astreinte 24 h/24 h :

À QUI TÉLÉPHONER EN CAS D'URGENCE ?

Nom, prénom
 Tél. 1 : Tél. 2 :

AUTORISATION PARENTALE (à remplir obligatoirement)

Je soussigné(e)
 père, mère, tuteur, (rayer les mentions inutiles)

- autorise mon fils - ma fille /le - la jeune à pratiquer les activités organisées par le centre de vacances, dans les conditions définies dans la fiche descriptive du séjour dont nous avons pris connaissance ;
- autorise le responsable du séjour à le (la) faire soigner et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins ;
- m'engage à payer la part des frais de séjour restant à ma charge, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'interventions chirurgicales éventuelles ;
- m'engage, en cas de retour anticipé pour raison d'inadaptation ou de renvoi, à prendre en charge les suppléments dus à un retour individuel, ainsi que les frais d'accompagnement d'un animateur.

À Le

Signature :
 Précédée de la mention manuscrite
 « Lu et approuvé »

Email :@.....

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Obligation de joindre à ce dossier une photocopie du carnet de santé de l'enfant (vaccinations, maladies déjà contractées et déclarées)

Adresse de la Caisse de Sécurité Sociale dont dépend le responsable de l'enfant :

 N° d'assuré social ou assuré MSA

Le responsable de l'enfant bénéficie-t-il d'une mutuelle ou d'une assurance ?
 Oui Non, si oui, adresse :
 CP : Ville :
 N° adhérent ou de police :

Couverture Maladie Universelle (CMU) : Oui Non
 Si oui, joindre obligatoirement une photocopie de l'attestation à jour ainsi qu'une photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Votre enfant a-t-il des problèmes :

- d'asthme ? Oui Non
- de scoliose ? Oui Non
- d'incontinence ? Oui Non
- d'allergie ? Oui Non

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Votre enfant doit-il suivre un traitement médical pendant le séjour :
 Oui Non,
 si oui, joindre une copie de l'ordonnance et les médicaments correspondants, avec leur notice et dans leur emballage d'origine

Dernières interventions chirurgicales subies (avec date) :

Existe-t-il des contre-indications pour des activités :
 Oui Non, si oui, préciser :

Votre enfant est-elle réglée ? Oui Non
 Votre enfant porte-t-il des lunettes ? Oui Non
 Si oui, précisez à quels moments il peut s'en passer ou s'il doit les porter en permanence :

Donnez la référence des verres :
 Œil droit : Œil gauche :

Votre enfant a-t-il un régime alimentaire spécifique ?
 Oui Non, si oui, précisez lequel :

Autres renseignements concernant la santé de l'enfant :



Droit à l'image Demande d'autorisation

À REMETTRE lors de l'inscription



FICHE D'AUTORISATION À PHOTOGRAPHER, À FILMER

Je soussigné(e),

Nom

Prénom

Demeurant

Agissant en qualité de,

Cocher la case correspondante

Père Mère Tuteur légal

Autorise l'équipe d'encadrement et l'organisateur du séjour :

Référence : du : au :

À photographier et à filmer l'enfant (nom, prénom) :

Autorise la Ligue de l'enseignement organisateur/producteur dudit séjour à représenter, sans limitation de durée, la ou les photographies ou films pris pour les usages suivants :

Cocher la case correspondante

- Publications nationales et régionales de Vacances pour tous/Ligue de l'enseignement.
- Présentations sur des blogs, sites internet et réseaux sociaux édités par Vacances pour tous/Ligue de l'enseignement.

Fait à : le

Signature des responsables légaux du participant :



Décharge de responsabilité Autorisation à rentrer seul

À remettre le jour du départ



Ce document est à remplir seulement dans le cas où votre enfant rentre seul ou est raccompagné par une personne non titulaire de l'autorité parentale le jour de son retour de séjour.

Nom de l'enfant : Prénom :

Séjour : Référence du séjour :

Dates du séjour : du au

Ville de départ : Numéro de réservation :

Responsable légal à contacter le jour du retour :

Nom Prénom :

Tél. domicile : Tél. professionnel : Tél. portable :

Email :

Je soussigné(e)

Autorise mon enfant :

- à rentrer seul(e) le au retour de son séjour.
- à rentrer avec la personne désignée ci-dessous, le au retour de son séjour.

Nom Prénom :

Numéro de carte d'identité :

Tél. domicile : Tél. portable :

Par conséquent, je décharge l'organisme Vacances pour tous de toute responsabilité.

Fait à : le

Signature :



Document à nous retourner impérativement :

Vacances Pour Tous

6 rue Buisson – CS 50514 42007 Saint-Etienne Cedex 1
ou par mail : vacances@laligue42.org

Règlement intérieur

Cher enfant,

Le souhait des organisateurs, directeurs et animateurs est de faire de ton séjour un temps de vacances placé sous le signe de la détente, de la convivialité et bien sûr de la vie en collectivité dans le respect de chacun. Chaque famille attend que nous assurions pendant la durée de ce temps de vacances la sécurité physique, morale et affective de l'enfant qui nous est confié. Par conséquent l'engagement de notre responsabilité impose que tu acceptes les règles de vie en collectivité suivantes :

NOUS TE DEMANDERONS DONC DE RESPECTER :

- 1° - le matériel appartenant à la colonie
- 2° - le matériel et les affaires des autres enfants
- 3° - les horaires notamment celui du coucher (respect du sommeil des autres).

NE SONT PAS AUTORISES

- 1° - les conversations malsaines et les grossièretés
- 3° - les tenues et attitudes indécentes
- 4° - la consommation de tabac, d'alcool ou toute autre substance pouvant nuire à la santé

Quelques rappels

Alimentation :

Nourriture dans les valises ou sacs à dos. A l'arrivée de l'enfant sur la structure, la nourriture est récupérée par les animateurs et distribuée aux enfants lors des temps de goûter. Les gâteaux et confiseries reçus dans les colis sont également distribués pendant les goûters dits « améliorés » en favorisant si possible le partage.

Règles de vie

En cas de manquement grave aux règles de vie en collectivité pendant le séjour, l'enfant sera exclu sans aucune possibilité de remboursement des frais engagés.

Argent de poche :

L'implantation du centre et le rythme de vie ne donnent que peu d'occasions aux jeunes de faire des dépenses. Il est donc conseillé de pas avoir d'argent de poche. S'il y en a, il sera directement confié aux animateurs référents du groupe afin d'éviter tout problème.

Téléphone portable :

Le téléphone portable est vivement déconseillé pendant la colonie. Pour donner des nouvelles un blog est alimenté tous les jours avec explication de votre journée et des photos souvenirs ! Il est possible que les familles envoient des messages aux participants. Les colons pourront appeler leur famille avec le téléphone du centre d'accueil aux horaires indiqués. Toutefois s'il y a des téléphones portables, ces derniers seront récupérés par les animateurs et rendus à leurs propriétaires au temps prévu à cet effet de 17h à 19h. En dehors de ces horaires les téléphones ne seront pas accessibles.

Les objets de valeur :

Afin d'éviter la dégradation des affaires personnelles il est recommandé de ne pas emporter des objets de valeur ni de porter des tenues auxquelles les enfants tiennent particulièrement. Le Service Jeunesse décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration. En effet, les téléphones portables, les tablettes, les bijoux, les vêtements de marque...ne sont pas assurés lors du séjour. Les enfants sont donc entièrement responsables de leurs biens.

PARTIE A REMPLIR ET A SIGNER OBLIGATOIREMENT - A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Je soussigné(e)représentant légal de l'enfant.....certifie avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement intérieur des séjours de vacances du Centre La Traverse au BESSAT et m'engage à respecter toutes les conditions énoncées.

Le non-respect du règlement peut faire l'objet du renvoi de la colonie

Nous avons pris connaissance du règlement intérieur de la colonie qui se déroulera au BESSAT du/...../2024 au/.../2024.

Signature des parents ou du tuteur légal (1)

Signature de l'enfant (1)

(1) les signatures seront précédées de la mention : « lu et approuvé »

A.....Le.....

Nom, prénom
de l'enfant

Sexe

Age

Colo

Séjour du

au

FICHE INDIVIDUELLE DE TROUSSEAU

Document à mettre dans la valise de l'enfant

| Nb | VETEMENTS | Arrivée centre | Départ centre | Observations |
|----|---|-------------------|------------------|--------------|
| 6 | tee-shirt | | | |
| 6 | Slips/ culottes | | | |
| 6 | Paires de chaussettes | | | |
| 1 | Pyjamas | | | |
| 2 | Pantalons/ Jeans | | | |
| 2 | Survêtement x2 | | | |
| 1 | Blouson/ veste | | | |
| 2 | Pull chaud | | | |
| 2 | Sweet shirt | | | |
| 1 | K-WAY ou vêtement de pluie (indispensable) | | | |
| | CHAUSSURES | | | |
| 1 | Paire de baskets | | | |
| 1 | Chaussures de marche | | | |
| 1 | Pantoufles / chaussons / Claquettes | | | |
| | DIVERS | | | |
| 1 | Duvet ou Sac de couchage | | | |
| 1 | Lunettes de soleil | | | |
| 1 | Gants (pour les séjours hiver) | | | |
| 1 | Bonnet (pour les séjours hiver) | | | |
| 1 | Serviette de table | | | |
| 1 | Casquette | | | |
| 1 | Mouchoirs | | | |
| 1 | 1 sac pour le linge sale | | | |
| 1 | 1 petit sac à dos pour les balades | | | |
| 1 | 1 gourde ou petite bouteille | | | |
| 1 | 1 veilleuse si l'enfant en a besoin | | | |
| 1 | Appareil de photo (facultatif) | | | |
| | POUR LA TOILETTE | | | |
| 1 | Serviette de toilette | | | |
| 1 | Trousse de toilette | | | |
| 1 | Bonnet de douche (cheveux longs) | | | |
| | SUPL. SEJOUR CANI- TRAPPEUR et SEJOUR P'TIT AVENTURIER | | | |
| 1 | Paire de chaussures de marche | | | |
| 1 | Veste ou Sweat chaud | | | |
| 1 | Lampe de poche | | | |
| | SUPL. SEJOUR P'TITS CHEFS DU PILAT | | | |
| 1 | Paire de chaussure spécifique pour la cuisine | | | |

Cette liste est indicative et laissée à l'appréciation des parents...

- Il est conseillé de marquer les vêtements au nom et prénom de l'enfant.
- Eviter toutes choses ou objets de valeur, et les vêtements qui craignent les activités de plein air.